

**PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE SOUZY-LA-BRICHE**

Dossier de PLU approuvé

Vous pour être amené à le réactualiser en date ult.

Le Maire :



U Zone urbaine destinée aux habitations, aux activités économiques non nuisantes et aux équipements collectifs ou de services publics dans le centre ancien du bourg de la commune.

Ue Zone urbaine destinée aux équipements collectifs ou de services publics.

A Zone agricole destinée aux constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et aux équipements collectifs ou de services publics.

Ap Zone agricole paysagère destinée aux constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et aux équipements collectifs ou de services publics.

N Zone naturelle à protéger ou les équipements collectifs ou de services publics sont autorisés.

Mh Secteur de salle et de capacité limitée en application de l'article L151-13 du Code de l'urbanisme.

Espace boisé classé en application de l'article L151-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Secteur identifié en application de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme.

Zone humide de classe 2

Emplacement réservé en application de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme.

Bande de 50 mètres de protection des lacs.

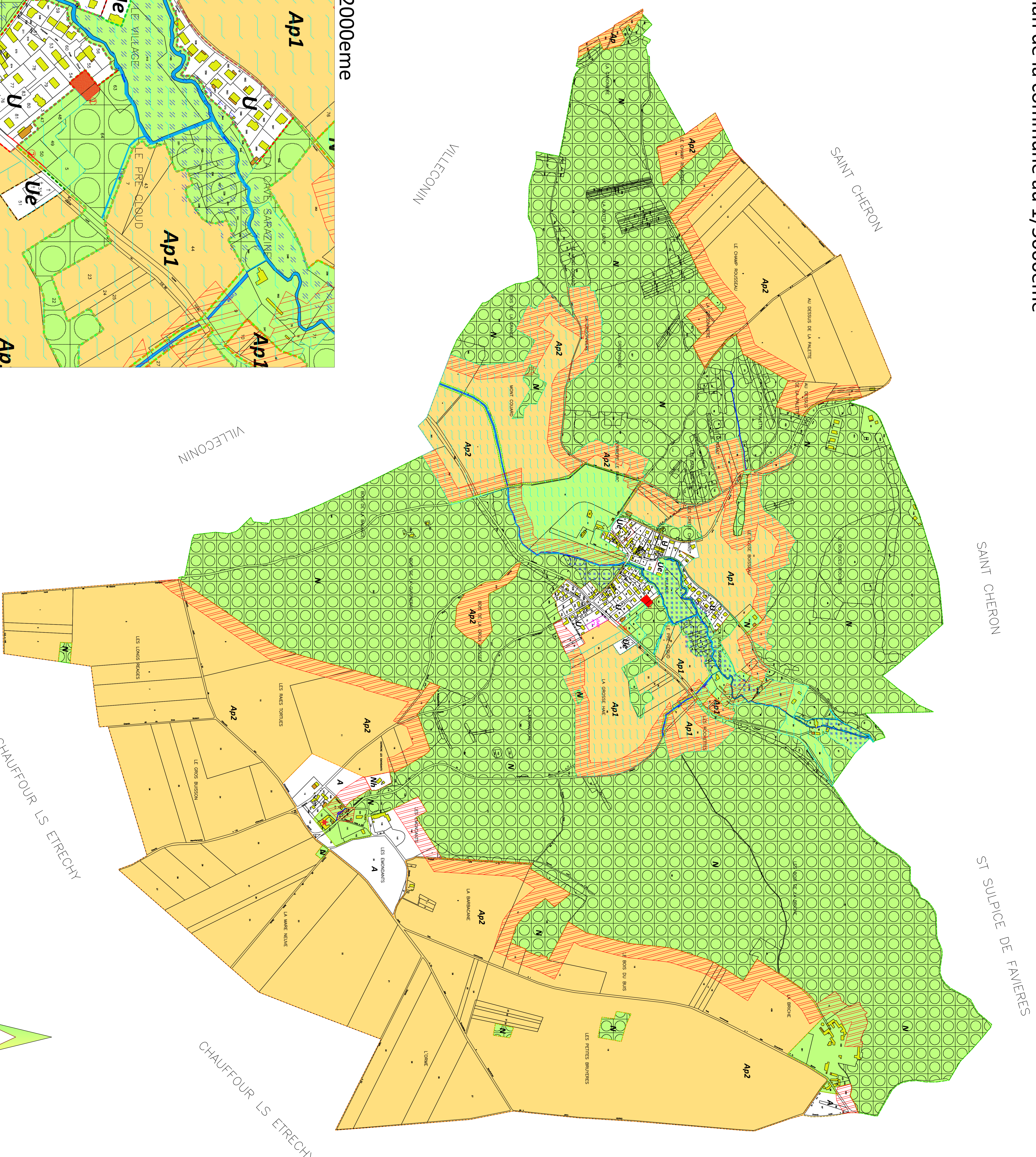
Bâtiment où le changement de destination vers le logement, l'hébergement hôtelier, les bureaux ou l'artisanat est autorisé en application de l'article L151-14 du Code de l'urbanisme.

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) en application des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'urbanisme.

Secteur d'application de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme.

Numero	Destinée	Superficie	Creation d'un acte d'urbanisme
1	Commune	961 m ²	Creation d'un secteur
2	Commune	73 m ²	Creation d'un secteur

Plan de la commune au 1/5000ème



Plan du bourg au 1/2000ème

